

## **RECRUTEMENT DES ASSISTANTS, ASSISTANTS CHEFS DE CLINIQUE ET ATTACHES DE RECHERCHE**

### **I - Recrutement des Assistants chefs de clinique**

La procédure reste inchangée.

### **II - Recrutement des Attachés de recherche**

La procédure reste inchangée.

### **III - Recrutement des Assistants**

#### III-1 Epreuves écrites et admissibilité

Chaque candidat composera, par écrit, dans trois (3) UE fondamentales du niveau L1 et dans trois (3) UE fondamentales du niveau L2 de sa mention, en raison de 1h de composition par UE. Les six (6) UE fondamentales de composition sont choisies par la Direction des Examens et Concours (DEXCO), après consultation des responsables des universités et grandes écoles publiques.

Le sujet d'une UE donnée portera sur des questions de cours et des exercices. La proposition du sujet et la correction des copies de chaque UE seront faites par un (01) enseignant choisi par la DEXCO, après consultation des responsables des universités et grandes écoles publiques.

La moyenne arithmétique des notes des différentes UE, calculée par la DEXCO, constituera la note N1 de chaque candidat.

Outre les compositions dans six (6) UE fondamentales des niveaux L1 et L2, les candidats rédigeront, en 1 h 30 min, leur projet pédagogique et leur projet de recherche.

Le projet pédagogique est la liste des matières que le candidat peut enseigner au supérieur, du niveau L1 au niveau M2, avec la liste des chapitres de chaque matière.

Le projet de recherche est un résumé des travaux de recherche que le candidat envisage mener dans sa future structure d'accueil. S'il bénéficie déjà d'un financement pour mener ces travaux de recherche, le candidat devra le mentionner dans son projet de recherche.

A partir de la note N1, la DEXCO procède au classement des candidats, par mention. Tous les candidats sont classés ; mais les candidats dont la note N1 est inférieure à 10/20 sont éliminés.

Pour chaque mention :

- Si le nombre de candidats retenus (non éliminés par la note N1) est supérieur à  $NPx1,20$  (NP étant le nombre de postes ouverts dans la mention), les  $NPx1,20$  premiers candidats sont déclarés admissibles. Si  $NPx1,20$  est un nombre décimal, le nombre de candidats admissibles est égal à la partie entière de  $NPx1,20$ , augmentée de 1 ;
- Si le nombre de candidats retenus est inférieur ou égal à  $NPx1,20$  (NP étant le nombre de postes ouverts dans la mention), tous les candidats retenus sont déclarés admissibles.

#### III-2 Epreuve orale et admission définitive

Les candidats admissibles feront des exposés oraux sur leurs travaux de thèse, devant des jurys de domaine. Chaque jury de domaine est composé des représentants des mentions essentielles du domaine. Ces derniers sont choisis par la DEXCO, sur proposition des responsables des universités et grandes écoles publiques. Ils sont choisis parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs éminents de ces structures. Toutefois, la DEXCO peut adjoindre aux différents jurys, quelques éminents membres venant de l'ASCAD ou de l'extérieur.

A l'issue de son exposé sur ses travaux de thèse, chaque candidat admissible aura une note N2.

Une copie du projet pédagogique et une copie du projet de recherche de chaque candidat admissible sont remises par la DEXCO à chacune des universités et/ou grandes écoles où est ouvert au moins un poste dans la mention du candidat. Le projet pédagogique (respectivement de recherche) est noté par le responsable pédagogique (respectivement de recherche) de chacune de ces structures. Chaque structure remettra la moyenne arithmétique des deux notes à la DEXCO, qui se chargera de calculer la moyenne arithmétique des notes remises par les différentes structures. Cette moyenne finale constituera la note N3 du candidat admissible.

Tout candidat dont la note N2 ou la note N3 est inférieure à 10/20 est éliminé.

La DEXCO procède alors au calcul de la note finale des candidats admissibles non éliminés (par les notes N2 et N3) de la façon suivante :  $N = (0,60 \times N2) + (0,40 \times N3)$ .

Pour chaque mention, et à partir de la note finale N, la DEXCO procède au classement des NP premiers candidats (NP étant le nombre de postes ouverts dans la mention).

Enfin, la Commission Nationale de Recrutement des Enseignants du Supérieur (organisée par la DRH et la DEXCO) procède au recrutement des NP premiers candidats, dans chaque mention. Ce recrutement se fera par concertation entre le DRH, le DEXCO et les responsables des universités et grandes écoles publiques, pour définir la structure d'accueil de chaque candidat ainsi recruté.

#### **IV – Remarque**

L'année 2022 marquant le début de la nouvelle méthode de recrutement des Assistants, les dispositions particulières suivantes seront appliquées pendant le recrutement 2022 :

- Les épreuves écrites des UE fondamentales porteront uniquement sur les trois (3) UE choisies du niveau L1, et non sur six (6) UE fondamentales des niveaux L1 et L2 ;
- La phase d'admissibilité, basée sur la note N1, ne sera pas appliquée. En d'autres termes, chaque candidat fera l'ensemble des épreuves (écrit et oral), et aura donc ses trois notes : N1, N2 et N3 ;
- Aucune note ne sera éliminatoire. En d'autres termes, seule la note finale comptera. Celle-ci sera alors :  $N' = (0,40 \times N1) + (0,40 \times N2) + (0,20 \times N3)$ .

Fait à Abidjan, le 05 mai 2022

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Adama DIAWARA